



# BRICQUEBEC EN COTENTIN

## VOTE PAR PROCURATION

### *Vote par procuration (art. L. 2121-20 du CGCT)*

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

Le maire peut recevoir procuration de vote et le vote par procuration est compatible avec le scrutin secret.



### Procuration

Je soussigné(e) ....., conseiller(ère) municipal(e) de la commune de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN, empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal du ....., déclare donner pouvoir à mon collègue M./Mme ..... pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à ....., le .....

### Signature

Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »